

INSCRIPTION ACTIVITES SPORTIVES ADULTES Saison 2024/2025

Bulletin d'adhésion à l'association Familles Rurales
Montant de l'adhésion : **30 €** (chèque séparé des cours)

Rappel : une seule adhésion par famille

Coordonnées Famille adhérente :

NOM et prénom du chef de famille : _____

Date de naissance du chef de famille : _____/_____/_____

Adresse : _____

Tel. portable : _____ Tel domicile : _____

Adresse mail (écrire lisiblement car moyen de communication tout au long de l'année : absence prof, report cours, AG...) : _____

ACTIVITES	NOM(S) et prénom(s) du (ou des) participant(s)	Date(s) de naissance	Règlement par trimestre 1 chèque/trimestre
TOTAL FULL BODY – Durée : 1 heure			Par semaine et pour une même personne : 1 cours = 35 € 2 cours = 65 € 3 cours = 95 € 4 cours = 120 € 5 cours = 150 €
Lundi 17 h 45 (Nicole)			
GYM « FORME » – Durée : 1 heure			
Lundi 16 h 45 (Nicole)			
Vendredi 10h (Victoria)			
Vendredi 11 h (Victoria)			
STRETCHING – Durée : 1 heure			
Mercredi 18 h (Victoria)			
STEP – Durée : 1 heure			
Mercredi 19 h (Victoria)			
PILATES – Durée : 1 heure			Par semaine et pour une même personne : 1 cours = 50 € 2 cours = 90 €
Lundi 15 h 30 – Initiés (Nicole)			
Lundi 19h – Débutants (Nicole)			
Mercredi 16h – Débutants (Nicole)			
Mercredi 17h – Initiés (Nicole)			
Mercredi 18h – Intermédiaires (Nicole)			
YOGA – Durée : 1 heure			
Mercredi 19h (Nicole)			
Début des cours : semaine du 16 septembre 2024			

Cotisations et adhésion :

Le paiement aux activités doit s'effectuer à l'inscription en trois chèques, à l'ordre de Familles rurales Surzur, qui seront encaissés en octobre 2024, en février 2025 et en mai 2025 et un chèque de 30 € d'adhésion.

En cas de participation à plusieurs activités, merci de regrouper les règlements.

Les inscriptions se font pour l'année (30 séances).

**En cas d'abandon des cours, aucun remboursement ne sera effectué
(sauf sur présentation d'un certificat médical – adhésion annuelle non remboursée).**

Certificat médical/questionnaire de santé :

Un certificat médical est exigé pour une première inscription à tous les cours mentionnés dans la présente fiche d'inscription, et ensuite tous les trois ans. Dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire de santé est à joindre avec la fiche d'inscription et le règlement des cours.

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Familles rurales Surzur s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information concernant les activités proposées par l'Association Familles rurales de Surzur que j'accepte.

Fait à Surzur, le _____ Signature :